



LES BONNES ACTIONS

Chers musulmans !

Dans ce verset coranique, notre Seigneur Tout-Puissant annonce ceci : « **Par le Temps ! L'Homme est certes en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, se recommandent mutuellement la vérité et se recommandent mutuellement la constance.** »¹

Chers frères et sœurs !

La foi est la première clé qui nous ouvrira les portes du paradis. Notre devoir en tant que musulman est de refléter notre foi à travers nos paroles et nos actes et ce, jusqu'à notre dernier souffle.

Quant à la seconde clé qui nous mènera au paradis, il s'agit bien évidemment des bonnes actions. Il faut noter qu'il n'y a pas de limite à la réalisation des bonnes œuvres ni aux actes et comportements qui nous attribueront la satisfaction de notre Créateur. Chaque belle parole, chaque bonne action et chaque intention visant la satisfaction d'Allah est considérée comme étant une bonne œuvre.

Chers fidèles !

Chacune de nos pratiques religieuses nous offrent par la même occasion de belles qualités. Par exemple, nos prières nous

protègent des péchés et des turpitudes ; notre jeûne protège notre langue, nos mains, notre esprit et notre cœur du mal. Enfin, nos aumônes nous protègent de la dépendance aux biens matériels de ce monde.

Chers croyants !

Le moyen le plus efficace d'amener la foi à son sommet est la bonne moralité. Ainsi, le croyant fera preuve de compassion et de miséricorde à ses parents, son époux ou son épouse, ses enfants, sa famille, ses voisins et tous les êtres vivants. Il ne fera de mal à personne à travers ses actes ou ses paroles. De plus, il inspirera confiance à son entourage. Il sera droit selon les prescriptions de son Seigneur.

Je termine ce sermon par cette invocation : « **Ô Allah ! Guide-nous vers les actions que Tu aimes et les comportements que Tu admires. Protège-nous des mauvaises actions et du mauvais comportement !** »²

¹ Al-Asr, 103/1-3.

² Nessai, Iftitâh, 16.